

# AQUILON

n° 3 – Janvier 2011

Bulletin de liaison de l'Association des Internationalistes — Trimestriel

<b>Vie de l'Association</b>	<b>2</b>
Hommage à Jacqueline de Romilly . . . . .	2
Éditorial : Géographie et compréhension des relations internationales . . . . .	2
Colloque «L'Afrique indépendante dans le système international» . . . . .	3
Le colloque Euro (février 2011) . . . . .	5
Appel à cotisations 2011 . . . . .	5
Assemblée générale de l'Association (25 février 2011) . . . . .	5
<b>Travaux récents</b>	<b>6</b>
Les relations entre la Chine, l'Inde et les États-Unis (S. Agostini) . . . . .	6
«Le mythe de la démocratisation internationale. La place des ONG dans la société internationale» (J.-M. Chasles) . . . . .	6
Le Congrès américain et la désintégration de la Yougoslavie (M. Kandel) . . . . .	7
L'institutionnalisation du lobbying aux États-Unis (M. Leonte) . . . . .	8
L'extension du plateau continental : consécration d'un nouveau rapport de l'État à son territoire (V. Tassin) . . . . .	8
<b>Point de vue</b>	<b>9</b>
<b>On nous signale</b>	<b>10</b>
Informations scientifiques . . . . .	10
Parutions . . . . .	11

*En ce début d'année 2011, l'Association des Internationalistes vous présente ses vœux les plus sincères. Son objectif est de fédérer la communauté des spécialistes francophones des relations internationales, et nous espérons que la nouvelle année apportera à tous autant de rencontres enrichissantes que de travaux fructueux.*

*Ce troisième numéro de notre bulletin de liaison propose un rapide bilan des recherches effectuées en 2010. Plusieurs jeunes chercheurs nous ont adressé une synthèse de leurs travaux : nous ne pouvons qu'encourager nos jeunes collègues à nous adresser des textes inédits afin de faire connaître leurs recherches.*

*Vous trouverez également, dans les dernières pages de ce numéro, une bibliographie collective rassemblant les publications qui nous ont été signalées. Ici encore, nous invitons nos adhérents à signaler leurs ouvrages et articles, mais aussi les événements scientifiques qu'ils organisent, afin de proposer dans ces colonnes un panorama aussi complet que possible des recherches actuelles.*

*Nous profitons de ce numéro d'Aquilon pour lancer la campagne d'adhésions pour 2011 : vous pouvez envoyer dès maintenant votre cotisation, selon les modalités rappelées p. 5. Seuls les membres ayant acquitté leur cotisation 2011 pourront voter lors de l'Assemblée générale qui aura lieu le 25 février prochain.*

*L'Assemblée générale sera l'occasion de revenir sur notre première année d'activité et de faire un bilan des projets lancés en 2010. Dans cette perspective, vos suggestions sont les bienvenues : n'hésitez pas à nous en faire part (asso.inter@gmail.com).*

**Association des Internationalistes**

asso.inter@gmail.com

*Aquilon est le bulletin de liaison de l'Association des Internationalistes. Il paraît tous les trois mois et rend compte de l'actualité de l'Association : activités, articles inédits, publications des membres de l'Association, etc.*

*Les opinions exprimées dans les articles publiés par Aquilon, bulletin en ligne de caractère scientifique, n'engagent que leurs auteurs.*

Rédacteur en chef : Georges-Henri Soutou.

Rédaction : Émilia Robin Hivert.

ISSN : en cours

---

# VIE DE L'ASSOCIATION

---

## Hommage à Jacqueline de Romilly

Madame Jacqueline de Romilly a consacré l'essentiel de ses travaux à la Grèce, à Athènes, à Thucydide. «À Thucy pour la vie» : telle était la dédicace qu'un peintre de ses amis avait placée sur son portrait, après la soutenance de sa thèse. Thucydide, *La guerre du Péloponnèse* : cet ouvrage, qui remonte à vingt cinq siècles, est toujours considéré comme l'un des textes fondateurs de l'étude des relations internationales. Albert Thibaudet lui a par exemple consacré, en 1922, un ouvrage trop oublié, *La campagne avec Thucydide*, comparaison éclairante entre cette guerre antique et la Première Guerre mondiale. Plus largement, l'apport de la pensée antique, grecque ou latine, aux relations internationales ne saurait être négligé, même s'il semble aujourd'hui submergé par la prédominance des doctrines et réflexions américaines.

Et pourtant, au XIX<sup>e</sup> siècle encore, les humanités, le latin, le grec étaient le socle de l'enseignement littéraire et philosophique en Europe, la base de l'éducation politique des Européens, socle à partir duquel se formaient les esprits et se forgeaient les caractères. Le XX<sup>e</sup> siècle, en écartant progressivement l'enseignement du latin et du grec a érodé puis détruit ce socle et les jeunes générations en sont aujourd'hui profondément éloignées. Le monde gréco-latin est ainsi devenu une sorte d'Atlantide, un continent perdu, un continent oublié. Madame de Romilly a mené un juste combat contre cette dépossession. Nul doute en effet que l'apport de la Grèce et de Rome ne reste fondamental.

La Grèce, Rome : on les associe souvent pour un héritage commun, mais il faut aussi les distinguer. Un historien du monde antique disait voici quelques années : «On est pour Athènes ou pour Rome» – et il ajoutait : «moi, je suis pour Rome». Rome, c'est la domination, la puissance publique, le droit. Athènes, c'est le monde accessible à la raison, la recherche de la vie juste, c'est la quête des normes. Madame de Romilly était certainement pour la Grèce, et dans la Grèce pour Athènes. On doit à cette personnalité exceptionnelle une œuvre considérable et qui restera. Entre autres, sa lumineuse préface, dans l'édition de la Pléiade, aux écrits de Thucydide et d'Hérodote, *Janus bifrons*, l'étude singulière et rationnelle d'un côté, le vagabondage entre peuples et cultures différents, entre mythes et enquêtes de l'autre.

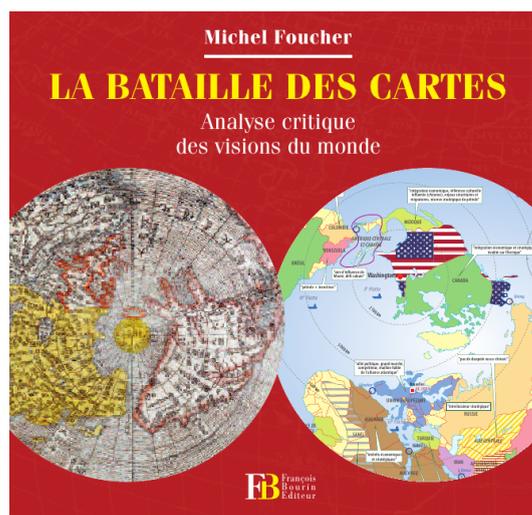
Plus largement, resteront ses études sur la civilisation athénienne, sa réhabilitation des Sophistes, la symbiose entre les différents aspects de la vie publique, qui marquent la solidarité entre organisation politique interne et rapports internationaux. Madame de Romilly a fait de ce monde disparu, de ces auteurs dont beaucoup ne sont plus qu'à peine connus même d'un public cultivé, nos contemporains. Elle a montré le caractère actuel et vivant de leur pensée. Tous ceux qui se consacrent à l'étude des rela-

tions internationales tirent et tireront le plus grand profit de la lecture de ses ouvrages, comme du retour aux textes qu'elle a étudiés, comme elle immortels.

Association des internationalistes

## Éditorial : Géographie et compréhension des relations internationales

*La bataille des cartes, analyse critique des visions du monde*<sup>1</sup> entend signaler et baliser ce que peut être la contribution spécifique d'une analyse géographique fondée sur des travaux de terrain à l'intelligence des relations internationales. La géographie a pour fonction centrale de décrire le monde connu – tout et parties – en distinguant nettement ce qui relève de l'intention des descripteurs qui imposent leurs visions et ce qui exprime de nouvelles configurations dans la réalité. Cette double approche permet de mieux appréhender la réorganisation radicale à l'œuvre, d'abord dans les cartes mentales que dessinent de nouveaux acteurs, projections de leurs ambitions économiques, culturelles et géopolitiques. Ensuite, dans une mutation des relations entre les territoires, servie par une connexion généralisée, illustrée par la multiplication des grands chantiers. Toutes nos cartes mentales – à nous Français, Européens, Occidentaux – méritent une profonde et intelligente mise à jour, sans crainte ni nostalgie.



Comprendre le monde réel et ses enjeux passe par une nouvelle cartographie et une nouvelle critique des représentations produites par les descripteurs qui dominent la scène internationale pour pointer une grande émancipation de pays et de nations en développement qui revendiquent leur place au soleil. Ils ne sont pas nombreux mais ils pèsent. Leurs projets géopolitiques, cartographiables,

<sup>1</sup>FOUCHER, Michel, *La bataille des cartes. Analyse critique des visions du monde*, Paris : François Bourin, novembre 2010, 176 p.

mêlent les registres de la compétition, exprimée par la figure de l'arène, et celle de la négociation, qu'incarne le forum. Avec la foule des opinions et des marchés en toile de fond. L'analyse géographique rend plus visible cette dialectique entre puissances établies et puissances ascendantes, les unes et les autres se revendiquant centres de pouvoir.

Michel Foucher

Vice-président de l'Association des Internationalistes

## Colloque «L'Afrique indépendante dans le système international»

Les 15 et 16 octobre derniers, notre Association, en coopération avec le secrétariat général du Cinquantième des Indépendances africaines, a tenu un colloque à la Fondation Simone et Cino Del Duca de l'Institut de France :

### L'Afrique indépendante dans le système international

Introduit par le Secrétaire général, M. Jacques Toubon, et par une présentation des initiatives prises à l'occasion de ce Cinquantième faite par M. William Benichou, le colloque a commencé par étudier **l'entrée dans l'indépendance des nouveaux États africains**.

Georges-Henri SOUTOU a traité de «L'entrée dans l'indépendance vue par le directeur des Affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay de 1963 à 1966, Jean-Marie Soutou». Toute la dialectique entre indépendance réelle et coopération à la fois nécessaire et aliénante est posée. Jean-Marie Soutou était persuadé que la politique de Foccart, que de Gaulle ne partageait en fait que par intermittences, et qui reposait sur un réseau de relations bilatérales avec les dirigeants africains, serait nuisible à terme, car «c'était évidemment un projet qui impliquait que l'indépendance n'était pas réelle. Les liens, même si on ne les appelle pas des liens de dépendance, les liens étaient tellement étroits, qu'il y avait une subordination.» Le Quai d'Orsay avait une stratégie différente pour maintenir raisonnablement l'influence et les intérêts français : une stratégie fondée sur l'auto-organisation des amis africains et sur une coopération raisonnable avec les Belges, les Anglais et les Américains dans la résistance à URSS, à la Chine et «progressistes».

Pierre-Michel DURAND, dans son exposé sur «Congo-Zaïre-Congo : retour sur l'échec obsédant et exemplaire d'une indépendance», a montré qu'à bien des égards, sur le continent, le Congo est un cas à part. Dernier espace du continent à être «partagé» lors du fameux congrès de Berlin, né tout à fait paradoxalement de la rivalité franco-britannique et du choix d'une «puissance» neutre, acceptable autant par Londres que par Paris, la Belgique. Pensant encore en 1955 avoir une génération pour préparer l'indépendance, en janvier 1960 Bruxelles adopte soudain une stratégie à court terme. L'accès à l'indépendance est fixé à peine cinq mois plus tard, au 30 juin, et dès lors, de

colonie-modèle, le Congo se mue en catastrophe annoncée. Peut-être qu'il n'est pas de pays où l'indépendance apparaisse autant comme l'événement fondateur, matriciel, décisif, et peu de pays en fait où le thème de l'indépendance parcourt ainsi tel un fil rouge son histoire et l'organise même.

Régine PERRON parla ensuite de : «L'Afrique et le Tiers-Monde à la recherche d'une place dans le multilatéralisme de 1955 à 1973». Elle souligna qu'il est difficile de considérer l'Afrique, au début de son indépendance, séparément du Tiers-Monde politique et économique, du moins au cours de la période située entre 1955 et 1973, c'est-à-dire depuis la Conférence de Bandoeng jusqu'à la proclamation du Nouvel Ordre International Economique à Alger. C'est pourquoi la présentation associe d'emblée l'Afrique et le Tiers-Monde entre ces deux dates qui sont déterminantes pour leur avenir. D'une certaine façon, l'entrée de l'Afrique dans le système international est passée aussi par l'établissement de liens avec l'ensemble du Tiers Monde.

Une deuxième session a été consacrée à «**La mise en place de l'Afrique dans le système international (1970-1990)**». Michel FOUCHER a exposé «Les questions territoriales et frontalières, 1964-2010», qui sont au cœur de bien des crises du continent, même si on a pu remarquer que finalement les frontières de 1960 ont dans l'ensemble assez bien résisté. En effet l'orateur souligne que les puissances coloniales les avaient tracées de façon beaucoup moins arbitraire que ce que l'on a dit en général. Le président Soutou a souligné qu'en comparaison c'est l'Europe qui s'est morcelée depuis 1960, sous la poussée de l'ethnicisme.

Pierre BERTHELOT, dans son rapport «De l'OUA à l'Union africaine» retrace l'évolution des deux organisations continentales qui ont d'une certaine manière été le symbole de cette autonomie africaine plus ou moins étendue et progressivement acquise : l'OUA, créée en 1963 à Addis-Abeba et à laquelle succéda en 2002 l'Union africaine. Bien qu'il soit un peu tôt pour dresser un bilan à propos de cette dernière, les nombreuses innovations qu'elle propose méritent cependant que l'on s'attarde sur ses premières réalisations concrètes, qui permettront ainsi d'analyser dans quelle mesure elle représente une vraie rupture par rapport à ce que proposait l'OUA, qui de son côté doit être réévaluée.

Mamadou BADJI souligne ensuite que s'il a été avancé que la gestion des conflits n'est efficace qu'assortie d'un programme de renforcement des capacités des pays africains en matière de gouvernance politique et économique, il n'en est pas moins vrai que les enjeux francophones de cette question restent à analyser. L'objet de sa communication a été d'étudier, à partir des modèles analytiques récursifs élaborés par les chercheurs, tenant compte à la fois des variables qui contribuent à l'exacerbation des conflits en Afrique noire et de celles qui ont un impact sur la durée et la forme de règlement de ces conflits, le rôle qu'a joué l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) dans la gestion des conflits en Afrique noire, notamment dans sa partie francophone.

Frédéric TURPIN présente alors «Paris et les ambiguïtés de la francophonie en Afrique : de l'échec de l'Union africaine et malgache à la Francophonie». L'idée d'une communauté francophone organisée à l'échelle mondiale a été longue à mûrir chez les dirigeants français. Il est d'ailleurs tout à fait significatif que les différents accords bilatéraux passés entre la France et les États africains francophones, au lendemain des indépendances, ne comportent aucune mention, même de manière symbolique, relative à la francophonie. Pourtant, la défense de la langue française est bien, pour les dirigeants français, au cœur de la politique de coopération franco-africaine et même au-delà. Le concept de francophonie et son institutionnalisation ne sont pas encore considérés, dans les années 1960, comme un instrument essentiel du rayonnement mondial de la France. L'histoire de la francophonie, vue depuis Paris, est donc celle d'un ralliement très progressif et conditionnel. Elle pose rapidement une question de fond : la France doit-elle s'appuyer sur un bloc africain francophone le plus structuré possible ou concevoir son influence *via* une communauté linguistique peu formalisée mais à l'échelle planétaire ?

Au vu des archives consultées, l'historien ne peut que constater combien l'évolution du concept de francophonie est tributaire de celle de la politique de Coopération, ainsi d'ailleurs que de la rivalité franco-canadienne. Son affirmation, au seuil des années 1970, peut être mise en perspective avec les adaptations nécessaires des accords bilatéraux de coopération franco-africains et avec l'échec du projet de bloc africain francophone structuré. La francophonie offre alors un nouveau cadre d'influence culturelle pour la puissance française qui paraît bien mieux adapté aux relations internationales et à l'évolution des pays africains.

Laure QUENNOUËLLE-CORRE s'interroge ensuite sur les relations monétaires et financières entre la France et ses anciennes colonies africaines. Histoire encore chaude et sensible, ce sujet offre des visions contrastées parfois virulentes, qui d'un côté dénoncent le nouvel impérialisme français, l'assistanat dans lequel l'aide au développement maintient l'Afrique ou bien encore l'inefficacité de cette aide. De l'autre, sont volontiers mis en avant la générosité de la France vis-à-vis de pays très pauvres dont elle retire peu de bénéfices et le coût pour l'économie française.

Le propos n'est pas d'entrer dans ces polémiques mais de tenter de décrire la manière dont la France a cherché à maintenir ses pratiques et modalités d'intervention après les Indépendances et comment cet objectif a pu ou non être réalisé. L'intérêt particulier pour une approche d'histoire des relations internationales, est de montrer la manière dont les pouvoirs publics français ont traité l'aide au développement sur la scène internationale : dans le chemin vers le multilatéralisme, quelle place a prise l'aide de la France à l'Afrique ? Quelles ont été les positions françaises, qui les a défendues, selon quelle stratégie ?

Gnagne Antoine SESS expose ensuite «Les raisons de la polarisation de l'Afrique, 1960-1988». Jusqu'aux indépendances, l'Afrique, et particulièrement l'Afrique noire, est absente du concert des nations. Colonisée par les pays européens, elle est considérée, à juste titre, comme le prolongement naturel de ces pays. Aussi, quand commence la guerre froide, c'est naturellement qu'elle reste en marge

de cette guerre. Arrive alors le temps des indépendances en 1960, l'Afrique libre accède à la souveraineté internationale. Mais, aussitôt, elle est prise dans le carcan des rivalités Est-Ouest. De fait, déjà dans les années 1950, la guerre froide avait glissé de l'Europe vers le Tiers-Monde. Aussi, à mesure que reculaient les frontières du colonialisme dans cette partie du monde, la guerre froide gagnait les territoires nouvellement débarrassés du colonialisme. C'est ainsi qu'après l'Asie en 1950 et l'Amérique, l'Afrique devenait à son tour en 1960 un enjeu de guerre froide pour les deux grands. La concomitance de cette guerre et des indépendances fait penser finalement que l'Afrique n'est sortie du colonialisme que pour bien entrer dans la guerre froide.

Comment expliquer une telle évolution ? En d'autres termes, pourquoi l'Afrique intègre-t-elle finalement la guerre froide entre 1960 (début de la guerre civile congolaise qui voit les deux grands s'affronter, pour la première fois, sur le continent) et 1988 (fin des rivalités Est-Ouest sur le continent avec les accords de Washington et l'accord Syad Barré- Mengistu de 1988) alors même que par deux fois, en 1955 à Bandoeng et en 1963 à Addis-Abeba, elle s'y est opposée ? Pour répondre à cette question, deux types de facteurs sont développés par l'orateur : d'une part les facteurs internes, d'autre part les facteurs externes.

La troisième session fut consacrée à «**L'Afrique et la mondialisation**». Gérard DUSSOUY décrit «la situation de l'Afrique dans la nouvelle configuration du monde». Depuis la fin du système bipolaire, sous les auspices duquel sont intervenues les indépendances africaines, la configuration du système international a fortement changé par suite à la libération des forces du marché. Notamment dans le sens où ce que l'on dénomme la mondialisation a engendré une nette économicisation des relations internationales et a entraîné le monde dans une phase de transition et de translation de la puissance.

Pour l'Afrique, toute la question est de savoir si ce changement lui permettra de sortir de sa position marginale dans l'espace mondial, et du même coup de se développer, ou s'il ne risque pas de l'accentuer, ou de provoquer de nouvelles fractures à l'intérieur du continent. Dans cette nouvelle donne, différents facteurs sont à considérer parce qu'ils peuvent avoir des effets cumulatifs, contradictoires ou encore paradoxaux, sur la situation de l'Afrique dans la nouvelle configuration du monde, tels que : les nouveaux intérêts des grandes puissances (États-Unis, Chine) pour la région ; une meilleure image internationale de plusieurs de ses gouvernements grâce aux progrès de la démocratie ; l'absence de véritables économies émergentes ; l'hypothèque démographique et l'instabilité politique.

Guia MIGANI traite ensuite des «Accords de Lomé et des relations eurafricaines : du dialogue Nord-Sud aux droits de l'homme». Son but est d'analyser la Convention de Lomé, d'expliquer les raisons de sa célébrité et d'identifier les facteurs qui amènent à son évolution. Après avoir rapidement décrit la politique de coopération communautaire dans les années 1960, l'orateur prend en examen la position des États ACP et des Neuf à la veille des négociations pour la Convention de Lomé. Celles-ci sont analysées à travers les questions les plus débattues. Enfin la dernière partie s'arrête sur le contexte international des

années 1970 pour voir comment celui-ci change et, par là, influence l'évolution de la politique de coopération communautaire.

Ernest-Marie MBONDA aborde alors «L'Afrique à l'école de la "bonne gouvernance"». Le concept de «bonne gouvernance» est l'un des paradigmes les plus exemplaires pour l'analyse et la compréhension de l'intégration de l'Afrique dans le système politique et économique international. C'est à l'aune de la «bonne gouvernance» que les organisations internationales évaluent la respectabilité des États africains sur le plan juridico-politique et qu'elles décident de leur éligibilité à des programmes d'aide au développement. Après la longue période marquée par la «démocratie» du parti unique, soutenue par les anciens colonisateurs qui y trouvaient une garantie de stabilité et de sécurité pour leurs propres intérêts, les États africains ont été invités, en particulier depuis le début des années 1990, à mettre en œuvre les règles de «bonne gouvernance». Mais très peu de ces États ont réussi à améliorer substantiellement leur situation économique et le bilan politique, notamment en termes d'enracinement d'une culture démocratique, reste encore très largement en deçà des normes internationales de «bonne gouvernance».

Ensuite James Mouangué KOBILA évoque «Les nouvelles dynamiques de l'intégration en Afrique». Il souligne que c'est en tant que l'une des réponses appropriées à la mondialisation que le régionalisme a été relancé en Afrique au début des années 1990, au lendemain de l'effondrement du bloc de l'Est. L'objet de sa contribution se rapporte aux organisations d'intégration économique qui se déploient actuellement en Afrique. L'on est en présence d'une dynamique non seulement parce que l'intégration est per se un mouvement, un processus par lequel le droit institutionnel communautaire se crée et s'applique au fil du temps; mais aussi en raison de ce que, dans le cas de l'Afrique qui intéresse ici, des changements significatifs s'observent, tant du point de vue institutionnel qu'au plan du droit matériel et de l'intégration réelle, après une longue phase de stagnation des processus d'intégration à l'œuvre dans ce continent.

Ces changements se sont traduits par des modifications de la nature même de certains processus intégratifs qui progressent du stade nominal vers le stade concret, c'est-à-dire qu'ils sont de moins en moins portés par des organisations de coopération, celles-ci se transformant progressivement en organisations d'intégration fonctionnalistes. Ces préalables institutionnels qui prennent progressivement place sont renforcés par des avancées observées sur le terrain de l'intégration réelle.

Pour finir Florence HACHEZ-LEROY, dans un exposé très complet et précis, évoque la situation de «L'Aluminium» en Afrique, pour lequel on voit très bien monter l'intérêt et la présence des nouveaux grands pays industriels, au cœur des processus de mondialisation à l'œuvre actuellement.

Le président de l'Association conclut, en soulignant l'intérêt des contributions, qui, outre leur amicale franchise, ont parfaitement rempli le contrat de pluridisciplinarité qui est le fondement de l'AI en général, et de ce

colloque en particulier. Nous sommes au milieu d'une histoire en train de se faire, de façon quelque peu orwellienne il estime que cette histoire sera, en bien comme en mal, entre nouvelles coopérations et vieux réflexes, ce que nous en ferons finalement.

## Le colloque Euro (février 2011)

Le prochain colloque de l'Association aura lieu les 24 et 25 février prochains, à Paris. «**L'euro en Europe et dans le système monétaire international : quelle efficacité ? Quelle légitimité ?**», il proposera une démarche pluridisciplinaire (approches monétaire, économique, politique et culturelle) visant à tirer éclairer le présent de l'Europe monétaire à travers l'expérience de dix années de pratique et à la lumière de la crise actuelle de l'euro et de l'Europe. Il s'articulera autour de trois volets :

- L'euro, l'Union européenne et les États membres : quelle gouvernance économique ?
- L'euro, un facteur de légitimation pour l'Europe au plan politique ?
- L'euro, acteur de la mondialisation monétaire ?

## Appel à cotisations 2011

Les cotisations pour l'année 2011 peuvent être envoyées dès maintenant à Christine Manigand (voir modalités sur la circulaire envoyée par courriel). Les montants adoptés lors de l'assemblée générale de février 2010 sont les suivants :

Enseignants-chercheurs, experts	30 euros
Doctorants	20 euros
Étudiants de M2	Gratuit

Cas des adhésions tardives : les personnes ayant adhéré à l'association en novembre ou décembre 2010 sont dispensées de cotisation pour 2011.

Cas des étudiants en master II : la cotisation pour 2010 est valide pour 2011, vous n'avez donc pas à vous réinscrire.

Cas des doctorants : merci de remplir de nouveau la fiche d'inscription disponible en ligne : [http://www.association-des-internationalistes.org/wp-content/uploads/2010/06/formulaire\\_adhesion.doc](http://www.association-des-internationalistes.org/wp-content/uploads/2010/06/formulaire_adhesion.doc)

Rappel : seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2011 pourront voter lors de l'assemblée générale de l'Association le 25 février.

## Assemblée générale de l'Association (25 février 2011)

L'assemblée générale de l'Association des Internationalistes aura lieu le vendredi 25 février 2011 après-midi, après le colloque consacré à l'euro. L'ordre du jour provisoire est le suivant :

- Bilan moral.
- Bilan financier.
- Projets pour 2011.

De plus amples informations (lieu, horaires, compléments à l'ordre du jour, etc.) seront mis en ligne sur le site de l'Association.

---

# TRAVAUX RÉCENTS

---

## «Les relations entre la Chine, l'Inde et les États-Unis de la fin de la guerre froide à la signature de l'accord de coopération nucléaire civile entre l'Inde et les États-Unis (1991–2008)» (Sophie Agostini-Henrich)

Mme Sophie Agostini-Henrich (sophieagostini@gmail.com) a soutenu une thèse de sciences politiques, mention relations internationales, à l'université du Panthéon-Assas, le 18 septembre 2010. Le jury était composé de M. Bernard Sitt, directeur du CESIM et président du jury, M. Antoine Coppolani, Professeur d'Histoire contemporaine à l'université de Montpellier III, et rapporteur, de M. Max-Jean Zins, directeur de recherche au CERI et rapporteur, et de M. Serge Sur, directeur de la recherche et Professeur de droit à l'université du Panthéon-Assas. L'auteur a obtenu le grade de docteur en sciences politiques avec les félicitations du jury à l'unanimité, proposition pour un prix de thèse et pour une subvention pour sa publication.

Cette étude porte sur les influences réciproques des politiques extérieures et de sécurité de la Chine, de l'Inde et des États-Unis depuis la fin de la guerre froide. La montée en puissance de la Chine a été l'un des facteurs majeurs dans le rapprochement entre l'Inde et les États-Unis. New Delhi et Washington ont revu leur politique bilaté-

rale, auparavant entravée par les legs de la guerre froide, la question de la non-prolifération et la faiblesse politico-stratégique de l'Inde. Alors que disparaissaient progressivement ces écueils, et que la Chine poursuivait sa montée en puissance, l'Inde et les États-Unis ont opéré un rapprochement majeur. En réaction à cette évolution, la Chine a accentué sa politique de bon voisinage envers l'Inde, et les relations sino-indiennes se sont intensifiées. Cependant, la Chine a également été un facteur de prudence dans les relations indo-américaines, contraignant ces deux États à maintenir une certaine distance stratégique.

La relation triangulaire sino-indo-américaine, faible en début de période, s'est largement renforcée pour devenir, en 2008, l'un des déterminants majeurs de l'évolution des équilibres politico-stratégiques en Asie. Mais elle est restée fluide, asymétrique et marquée par l'affirmation croissante de politiques extérieures chinoise, indienne et américaine où les mesures de coopération sont doublées de mesures de protection dans le cadre desquelles les capacités militaires jouent notamment un rôle important.

## «Le mythe de la démocratisation internationale. La place des ONG dans la société internationale à travers les exemples des conventions d'Ottawa et Rome» (Jean-Marie Chasles)

Jean-Marie Chasles a soutenu une thèse en science politique à l'Université Paris II Panthéon Assas le 23 octobre 2009 devant un jury composé de Philippe Ryfman, professeur associé de science politique à l'Université Paris 1 et président du jury, Frédéric Ramel, professeur de science politique à l'Université Paris Sud-XI et rapporteur, Jean-Pierre Colin, professeur à l'Université Reims Champagne-Ardenne et rapporteur, Jean-François Dobelle, ambassadeur, et Serge Sur, professeur de droit international et relations internationales à l'Université Panthéon-Assas, directeur de la recherche. Le jury a décerné au candidat la mention très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité.

Cette thèse se propose d'évaluer l'influence des ONG dans les négociations multilatérales à partir de deux exemples emblématiques : la convention d'Ottawa d'interdiction des mines antipersonnel de 1997 et la convention de Rome de 1998 qui établit la Cour pénale Internationale (CPI). Il s'agissait ainsi de mesurer le rôle des ONG, en amont, dans la mise sur agenda des enjeux que constituent la lutte contre les mines antipersonnel et le renforcement de la justice pénale internationale, puis durant les négociations proprement dites et enfin, en aval, lors de la mise en œuvre des textes négociés.

Les conclusions de cette étude relativisent l'influence des ONG en insistant au contraire sur la prépondérance

des États pilotes dans les négociations. Ces derniers filtraient les revendications des ONG en même temps qu'ils guidaient les différentes étapes des processus d'Oslo et de Rome.

La démocratisation internationale, dont les organisations non gouvernementales seraient porteuses, se trouve non seulement fragilisée par cette nécessité pour les ONG de bénéficier du soutien d'un certain nombre d'États mais aussi, peut être même surtout, par leurs propres carences. Ces organisations peuvent en effet faire l'objet de nombreuses critiques soulignant leur manque de transparence, de responsabilité, ou encore de démocratie interne. D'où ce caractère mythique de la démocratisation de la société internationale qu'elles étaient censées engendrer.

Les ONG n'échappent pas davantage à un certain nombre de dérives. D'une part, elles sont tentées de s'inscrire de plus en plus dans une logique marchande, d'autre part, elles ne sont pas à l'abri d'être instrumentalisées politiquement par certains mouvements politiques et par des États. Les conventions d'Ottawa et Rome sont d'ailleurs confrontées à des obstacles analogues. À cet égard, la convention de Rome paraît particulièrement exposée à une instrumentalisation perverse, source d'instabilité.

Cette thèse entend donc favoriser la réflexion des différents acteurs de la société internationale (États, ONG) concernant la place des ONG et l'impact de leurs revendications.

## «Le Congrès américain et la désintégration de la Yougoslavie, de la chute du mur de Berlin aux accords de Dayton» (Maya Kandel)

Maya Kandel (mayakandel@gmail.com) est heureuse d'annoncer qu'elle a obtenu le titre de Docteur de l'IEP de Paris avec la mention «Très Honorable avec Félicitations» à l'unanimité du jury pour sa thèse sur «Le Congrès américain et la désintégration de la Yougoslavie, de la chute du mur de Berlin aux accords de Dayton». Le jury était composé de : M. Xavier Bougarel, Chargé de recherche, CNRS-EHESS, M. Pierre Hassner, Directeur de recherche émérite, CERI, M. Renéo Lukic (président du jury), Professeur titulaire, Université Laval, Québec, M. Pierre Melandri (directeur de recherche), Professeur des Universités, IEP Paris, et M. Serge Ricard, Professeur des universités émérite, Université Paris-III. La soutenance publique a eu lieu le 19 juin 2010 à l'IEP.

Il existe déjà de nombreux ouvrages sur la désintégration de la Yougoslavie, les conflits qui en ont découlé et les politiques des différents protagonistes extérieurs, notamment les États-Unis. Mais il n'existe pas d'étude du rôle du Congrès américain, qui s'est pourtant largement mobilisé sur la crise yougoslave dans un contexte de réinvestissement du champ de la politique étrangère par les parlementaires avec la fin de la guerre froide. Or le tournant de la politique étrangère américaine vis-à-vis de la Bosnie, décidé par le président Clinton à l'été 1995, est dû à une conjonction de facteurs parmi lesquels figure en bonne place le vote de la levée de l'embargo par le Congrès, mené par le leader républicain Bob Dole, avec une marge suffisante pour renverser un veto présidentiel si nécessaire. Et les paramètres de la mission des soldats américains dans le cadre de l'IFOR, la force de l'OTAN déployée en Bosnie après la signature des accords de Dayton, ont été déterminés dans une large mesure sous l'influence des parlementaires américains.

Plus largement, alors que les relations internationales sont marquées par l'irruption de nouveaux acteurs non-étatiques, en particulier les diasporas, et que de nombreux travaux s'intéressent à l'influence du lobbying ethnique au sens large après la guerre froide, il manquait une vision

d'ensemble sur ces questions dans le cas de la politique américaine en Yougoslavie. Enfin, la guerre de Bosnie a provoqué une mobilisation exceptionnelle au sein de la société américaine, en faveur des Bosniaques. Cette mobilisation a donné naissance à un groupe de pression, l'*Action Council for Peace in the Balkans*, qui a d'emblée défini comme cible principale de ses actions le Congrès et comme objectif la levée de l'embargo. C'est un cas d'école de l'influence de la société civile sur la politique étrangère, et son étude éclaire les stratégies de mobilisation et d'action de tous ceux qui cherchent à participer au processus politique américain.

C'est donc un nouvel angle que cette thèse propose : l'éclatement de la Yougoslavie et la guerre de Bosnie vus du Congrès. Une manière aussi d'étudier les déterminants intérieurs qui pèsent sur la décision américaine en politique étrangère, et plus largement d'envisager la prise de décision dans toute sa complexité, en prenant en compte les différentes agences impliquées, l'influence des médias et de l'opinion publique, le rôle des lobbies et des diasporas aux États-Unis, le poids de la politique intérieure et des calendriers électoraux, enfin les rôles individuels – et le hasard des rencontres et des affinités.

# «L'institutionnalisation du lobbying aux États-Unis et auprès de l'Union européenne. Étude comparative» (Marie Leonte)

Thèse en Droit public, soutenue le 14 décembre 2010 à l'Université Panthéon-Assas. Président du jury : Professeur Élisabeth Zoller, Université Panthéon-Assas. Rapporteurs : Professeur Michel Clamen, Institut Catholique de Paris et Professeur Hélène Michel, Institut d'Études Politiques, Université de Strasbourg. Directeur de la recherche : Professeur Serge Sur, Université Panthéon-Assas. Mention très honorable.

Cette étude comparative de droit public analyse les fondements juridiques du lobbying en droit constitutionnel américain et en droit européen, et s'interroge utilement sur le devenir des pratiques de lobbying en rapport avec les procédures administrative et parlementaire ordinaires aux États-Unis et auprès des institutions de l'Union européenne. De nombreux arrêts inédits, l'étude des archives des travaux du Congrès américain et du Parlement européen et de la doctrine des auteurs américains et européens, mais surtout une profonde connaissance du terrain à Washington D.C. et à Bruxelles, ainsi que de très nombreux entretiens recueillis auprès des décideurs et des lobbyistes, permettent à l'auteur de poser conjointement le problème de la reconnaissance et de la réglementation des lobbies. De l'analyse détaillée des modalités de lobbying accompagnant l'évolution du texte du projet de loi jusqu'à son adoption, ainsi que de la distinction entre lobbying et d'autres modalités codifiées de participation de la société

civile (consultation organisée, *amicus curiae*, tierce intervention...), se dégage une reconnaissance de fait, dans les deux systèmes comparés, du rôle d'information des activités de lobbying. Dès lors, se pose la question de l'existence d'une coutume admettant, selon des contours complexes dans la vie parlementaire et administrative, la participation des groupes d'intérêt à l'élaboration de la norme. À cet égard, l'auteur n'entend pas uniquement faire la lumière sur de fréquents abus de langage à l'instar du «lobbying judiciaire», mais contribue également à dégager une mission propre au lobbying en tant qu'activité professionnelle d'auxiliaire de décision publique.

En dépit des ressemblances tenant aux pratiques similaires aux États-Unis et auprès de l'Union européenne, l'examen des fondements juridiques du lobbying ainsi que des réformes successives en la matière révèle l'existence de deux logiques contradictoires d'institutionnalisation du phénomène. Enfin, alors qu'en France l'organisation des pratiques des groupes de pression nécessaires au bon fonctionnement de la démocratie fait débat, cette étude sert de mise en perspective et contribue à faire réfléchir sur le conflit de normes en matière de droit du lobbying au niveau étatique et supra-national/fédéral ainsi que sur les conditions d'une organisation de cette activité autour d'un corps professionnel.

# «L'extension du plateau continental : consécration d'un nouveau rapport de l'État à son territoire» (Virginie Tassin)

Virginie Tassin ([virginie.tassin@gmail.com](mailto:virginie.tassin@gmail.com)) a réalisé sa thèse de droit ans le cadre d'un accord de cotutelle entre l'Université la Sorbonne Paris I et l'Université de Melbourne<sup>2</sup>. La soutenance a eu lieu le 28 juin 2010 à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne devant un jury composé des professeurs Jean-Marc Sorel (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, co-directeur de la recherche), Stuart Kaye (université de Melbourne, co-directeur de la recherche), Jean-Pierre Cot (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, juge au Tribunal international du droit de la mer), Tullio Treves (université de Milan, juge au Tribunal international du droit de la mer, rapporteur), et Alex Oude Elferink (université d'Utrecht, rapporteur).

L'extension du plateau continental est au cœur de l'actualité. Avec près de 96 expressions d'intérêt déposées auprès de la Commission des Limites du Plateau Continental au 1<sup>er</sup> mai 2010, l'extension intéresse les États, parties ou non à la Convention de Montégo Bay. L'intérêt assez soudain que ces derniers ont porté depuis 2001 à la par-

tie du plateau continental au-delà des 200 milles marins offre une opportunité unique de se pencher sur l'impact de cette extension au sein du Nouveau Droit de la Mer, sous l'angle plus particulier de l'obsession territoriale qui anime les États.

L'apparition et l'évolution du plateau continental et de la zone du plateau continental étendu au sein du droit de la mer est une avancée importante dans la perception de l'espace marin et de son encadrement afférent. Motivés par des considérations économiques et politiques, les États côtiers mènent une course à l'extension du plateau continental. Mais cette course, leurrée par les promesses incertaines de la richesse des fonds marins convoités, n'est pas guidée par les seuls intérêts égoïstes nationaux. Elle mêle habilement l'articulation de l'intérêt commun et de l'intérêt spécial des États, corrigeant le régime du plateau continental qui apparaît originellement comme profondément discriminatoire, géographiquement et financièrement.

<sup>2</sup>Cet accord est le premier entre Paris 1 et une université australienne. Pour en savoir plus sur la soutenance : <http://www.law.unimelb.edu.au/index.cfm?objectid=4B1D1CB1-B0D0-AB80-E28E8C05438EC230&DiaryID=4960>

La création de la zone du plateau continental étendu par le Nouveau Droit de la Mer opère aussi un bouleversement important dans l'équilibre du régime du plateau continental. D'un plateau continental unique aux limites incertaines, le plateau continental est désormais divisé en deux, s'étendant en-deçà et au-delà des 200 milles marins. Cette distinction crée une profonde fracture juridique qui fragilise le rapport entre la procédure d'extension du plateau continental et les droits de l'État côtier, consacrés comme *ipso facto* et *ab initio*. La nouvelle définition du plateau continental et l'insertion du principe de prolongement naturel du territoire permettent ainsi de révéler le lien juridique existant entre l'État et cette zone sous-marine *ipso jure*. Ce lien n'est pas celui des ressources, mais bien celui du territoire, révélant au grand jour le plateau continental comme un territoire accessoire de l'État côtier. Au cœur de la mise en œuvre de la procédure d'extension se trouve une institution d'un type nouveau, la

Commission des Limites du Plateau Continental. Son rôle inédit et essentiel à la bonne conduite de la procédure d'extension est cependant difficile. Il se heurte à la fois au pouvoir très sauvegardé de l'État côtier dans la définition des limites de son territoire mais aussi aux limites de son propre mandat.

L'importante participation volontaire des États au sein de cette procédure d'extension démontre par ailleurs la symbolique et le rôle de cette procédure de définition au sein du droit de la mer. De la définition d'une simple limite unilatérale, la limite extérieure du plateau continental se révèle être une plateforme multilatérale et le laboratoire de l'établissement d'une frontière émergente. Cette frontière est d'autant plus importante qu'elle est d'une nature inédite. Elle oppose pour la première fois l'intérêt étatique à l'intérêt de l'humanité représenté par l'Autorité Internationale de Fonds Marins.

---

## POINT DE VUE

---

*Guillaume Juin (juinguillaume@hotmail.com), doctorant en histoire des relations internationales (cotutelle de thèse entre l'université de Genève et l'université Paris-Sorbonne), est chargé de mission «Livre» au Ministère des Affaires étrangères et européennes.*

### De la distanciation nécessaire à l'égard de son objet d'étude

La construction intellectuelle due à une formation universitaire se modèle au gré des découvertes que la discipline génère, au fil d'un apprentissage qui mûrit avec le temps, en fonction d'intérêts suscités au fur et à mesure de sa pratique.

Cette construction intellectuelle personnelle ne s'estompe pas lorsque par choix professionnel l'on s'écarte des praticiens de sa discipline, bien au contraire elle se renforce. Elle se renforce du fait que l'on puise quotidiennement dans ses ressorts, ses ressources, son exercice, sa connaissance épistémologique. Le recours aux humanités en général, et à la science historique en particulier, dans une pratique professionnelle quotidienne faite d'actions opérationnelles et de réflexions stratégiques, entretient ce rapport à l'histoire accompagnant et servant de fondement théorique à l'action et à la réflexion. Ce recours permet donc d'utiliser sa discipline comme paradigme et postulat à la prise de décision.

La recherche en histoire, parce qu'elle confronte le chercheur à la source, à l'archive, aux courants historiographiques, à la problématisation nécessaire de l'objet d'étude afin d'en démontrer la thèse, vient de ce fait nourrir et guider un quotidien professionnel dont le prisme principal est lié à l'organisation de la structure et à la répartition collective des actions au service de cette dernière. Qu'il s'agisse de construire une visite guidée d'un monument historique ou de concevoir une exposition de photographies au sein

d'un musée, la médiation occupe le rôle central. La toile de fond de la conception de l'intermédiation recouvre quant à elle une dimension historique. De même, susciter la rencontre entre l'entrepreneuriat privé et la principale institution lyrique de France peut être véhiculé par une approche scientifique en rappelant que l'Opéra de Paris ne fut réellement rentable qu'une fois au cours de son histoire, précisément la fois où il fut géré par un entrepreneur culturel dont la régie de l'institution lui avait été confiée à ses «risques et périls». Soutenir l'édition française à l'international afin de concevoir avec elle ses perspectives d'avenir passe par une réflexion stratégique globale qui s'inscrit bel et bien dans une histoire et une tradition de l'internationalisation de l'édition française.

De fait, le prisme historique apparaît dans de nombreuses actions du secteur culturel qui de par sa nature artistique et universelle, patrimoniale et sociale, trouve un écho légitime, crédible et naturel au sein de la discipline historique.

Le choix d'une activité scientifique, à savoir une thèse de doctorat en histoire des relations internationales à l'Université de Genève et à l'Université Paris-Sorbonne, s'accommode donc pleinement avec mon activité professionnelle quotidienne à la direction de la politique culturelle et du français du Ministère des Affaires étrangères et européennes. Garde-fou intellectuel et scientifique, la

recherche historique autour de Romain Rolland et du contexte suisse dans lequel il se trouva pendant la Grande Guerre contribue à maintenir une toile de fond cognitive conduisant au recul souhaité vis-à-vis d'une pratique professionnelle culturelle. Elle permet aussi de penser l'action par étapes de construction successives, tout comme la dis-

cipline historique s'est construite par étapes du Moyen-Âge à l'époque contemporaine. Elle assure enfin une distanciation à l'égard de son objet d'étude, distanciation dont le réflexe est étroitement lié à la construction intellectuelle entretenue par et depuis l'apprentissage de la discipline.

---

## On nous signale

---

### Informations scientifiques

— Colloque «Médias de la diversité culturelle en Afrique entre traditions et mondialisation» —

Ouagadougou, 24-27 janvier 2011.

Partenaires : Université de Ouagadougou – Institut Panafricain d'Étude et de Recherche sur les Médias, l'Information et la Communication (IPERMIC) – Chaire UNESCO «Pratiques journalistiques et médiatiques. Entre mondialisation et diversité culturelle», Université de Strasbourg. Avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Programme détaillé : [http://www.orbicom.ca/media/news/2011\\_media\\_afrique\\_programme.pdf](http://www.orbicom.ca/media/news/2011_media_afrique_programme.pdf)

— Cycles de conférences de l'IRSEM —

Contact : [inscription.irsem@defense.gouv.fr](mailto:inscription.irsem@defense.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.irsem.defense.gouv.fr/>

#### Sécurité : Guerres et religions

Comment penser la variable religieuse dans les conflits ? N'a-t-on pas tendance à exagérer sa portée explicative ? Dans une logique de partenariat, l'IRSEM a conçu le second cycle de ses Rendez-vous de la sécurité sur la question des liens entre guerres et religions. Organisé en partenariat avec le Pôle Religion du Quai d'Orsay et le Groupe Sociétés, Religions, Laïcités de l'École Pratique des Hautes Études (EPHE) ainsi que le soutien de la Société de Stratégie, ce cycle s'étire sur deux ans.

Cette deuxième année sera consacrée aux religions en tant que facteurs de médiation, de pacification et de reconstruction post-conflit dans cinq situations contemporaines. Séances à venir :

- 27 janvier : Paix et religion en Israël (Ilan Greilsammer, professeur à l'Université de Bar-Ilan à Jérusalem)
- 24 mars : Le Conseil de l'Europe et le dialogue interculturel (Jean-Paul Willaime, directeur d'études à l'Institut européen de sciences des religions, EPHE)
- 28 avril : Acteurs religieux et paix au Liban (Aïda Kanafani-Zahar, chargée de recherche HdR, CNRS)
- 12 mai : La médiation de l'Église dans le conflit interne aux Philippines en 1986 (Pierre de Charentenay, rédacteur en chef de la revue *Études*)

- 9 juin : Acteurs religieux en Asie pacifique : quelles implications pour la paix ? (Brigitte Vassort-Rousset, professeur de Science politique, Université Jean Moulin Lyon 3)

#### Projections de forces et de puissance, de l'Antiquité à nos jours

De la pratique du rezzou primitif à la constitution de corps expéditionnaires structurés, la guerre a souvent pris la forme de ce que les Anglo-Saxons ont dénommé des actions de *Hit and Run*. Plus ou moins massives, lointaines et étendues dans le temps, elles se distinguent des simples actions de conquête car elles ne visent pas véritablement à se maintenir dans les pays constituant leur objectif. En outre, elles ont presque toutes pour point commun, à travers les siècles et les continents, d'être des opérations combinées, associant étroitement forces terrestres et navales. Mais, à l'époque contemporaine, en devenant «projection de puissance», la projection de forces tend à abolir les distinctions entre la conquête, l'occupation et le raid.

- 11 janvier 2011 : Anatomie d'un échec : les expéditions du Directoire en Irlande (Bernard Gainot, maître de conférences à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
- 8 février 2011 : L'expédition du Mexique : le fiasco de «la plus grande pensée du règne» de Napoléon III ? (Michèle Battesti, responsable de programmes à l'IRSEM)
- 8 mars 2011 : La révolte des Boxers et l'expédition de Pékin — coalition internationale ou expédition coloniale ? (Hugues Tertrais, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
- 5 avril 2011 : Les Banana Wars américaines, 1898-1934 (Laurent Henninger, chargé d'études à l'IRSEM)
- 10 mai 2011 : La projection de puissance soviétique dans le Tiers-Monde, dans les années 1970 et 1980 (Jean-Christophe Romer, professeur à l'université de Strasbourg)

#### Méditerranée : Sécurités régionales comparées

Le nouveau cycle des rendez-vous de la Méditerranée de l'IRSEM aborde en 2010-2011 la question de la centralité du Proche-Orient dans le climat stratégique de la Méditerranée. Après avoir approfondi la question de la sécurisation du développement durable de la Méditerranée (2008-2009), après avoir décrit les conflits gelés qui subsistent

en Méditerranée (2009-2010), cette année se consacre au conflit israélo-palestinien et propose d'analyser les intérêts stratégiques des peuples du Moyen-Orient et plus particulièrement les visions syrienne et égyptienne. Prochaines séances :

- 8 mars : Une approche syrienne des questions de sécurité régionale
- 24 mai : Une approche égyptienne des questions de sécurité régionale

### — Partenariat entre *Dynamiques internationales* et *e-International Relations* —

L'équipe de *Dynamiques Internationales* est fière de vous annoncer la conclusion d'un partenariat avec le journal en ligne *e-International Relations* et le site Internet australien *Foreword*. Ces trois plate-formes sont réunies par un objectif commun : la diffusion d'analyses sur les relations internationales.

Apparu en novembre 2007, *e-International Relations* s'est peu à peu imposé comme une plate-forme importante de publication des travaux de jeunes chercheurs dans le domaine des relations internationales.

Créé en 2009 par des étudiants de l'Université de Queensland, *Foreword* entend s'affirmer un site d'analyses de référence en Australie. Il s'adresse à tous, étudiants comme professeurs, et publie des analyses hebdomadaires et pluridisciplinaires sur les enjeux internationaux.

En développant un partenariat avec ces deux plate-formes anglophones, *Dynamiques Internationales* souhaite élargir son public et mieux diffuser les travaux d'auteurs francophones en relations internationales à l'étranger. Dans cette perspective, ce partenariat prend deux formes pour le moment :

- La diffusion et la promotion des appels à contribution et à communication de leurs partenaires ;
- Le partage de contenus, permettant ainsi aux auteurs qui le souhaiteraient de publier leurs articles sur plusieurs sites simultanément.

Ces nouveaux liens entre *Dynamiques Internationales*, *e-International Relations* et *Foreword* permettront une meilleure diffusion de travaux originaux en relations internationales. Ils représentent une nouvelle étape dans le développement de *Dynamiques Internationales* et contribuent à l'enracinement de notre jeune revue dans le paysage académique. Liens :

<http://www.dynamiques-internationales.com/>  
<http://www.e-ir.info/>  
<http://foreword.com.au/>

## Parutions

*Czech Yearbook of international Law*, vol. 1, Prague, 2010, 290 p. Cette nouvelle publication, préparée par la Société tchèque pour le droit international (Czech Society of International Law), comporte quatre parties consacrées aux «Études», au «Point de vue tchèque sur le droit international», au «Droit international dans la République tchèque» et à la «Pratique tchèque du droit international». L'ensemble est complété par une Revue des livres

et une bibliographie des publications tchèques sur le droit international. Les sujets abordés dans les deux premières parties sont très divers : histoire de la doctrine tchèque du droit international, emploi de la force, responsabilité de protéger, protection de l'environnement dans l'Antarctique, loi albanaise de «lustration», etc.

DENÉCÉ, Éric, et ARBOIT, Gerald, *Histoire mondiale de l'espionnage*, Rennes : Ouest-France, 2010, 123 p.

L'espionnage est de tous les temps. Aussi loin que l'on puisse remonter dans l'Histoire, l'observateur perspicace en trouve la trace, témoignant de l'existence d'organisations de renseignement au service de souverains et de leur politique. Cet autre «plus vieux métier du monde» n'a cessé de se perfectionner tout au long du Moyen-Âge et de la Renaissance, tant dans le fonctionnement des réseaux clandestins qu'à travers le développement des écritures secrètes. Puis, accompagnant l'évolution des guerres européennes et des conquêtes coloniales, le renseignement connaît un essor sous la Révolution et tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais c'est au XX<sup>e</sup> siècle qu'il connaît son âge d'or, à l'occasion de deux guerres mondiales, puis de la Guerre froide et des conflits liés à la décolonisation. Les services sont désormais des administrations permanentes de l'État, dotées de moyens considérables.

À l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle, les menaces du terrorisme islamiste, de la prolifération des armes de destruction massive et de la criminalité internationale les rendent plus indispensables que jamais. Or, s'il joue un rôle de plus en plus important dans la sécurité de nos États, le renseignement reste largement méconnu. Trop souvent présenté comme une activité invouable, l'espionnage n'est souvent connu du public qu'à travers des films et des romans généralement fort éloignés de la réalité. Il ignore également le rôle que les femmes et les hommes de l'ombre ont joué à travers l'histoire. C'est ce que cet ouvrage va s'efforcer de lui révéler, grâce à un récit vivant de l'espionnage mondial, de l'Antiquité à nos jours, illustré par une très riche iconographie, largement inédite, provenant de sources variées.

GOEDERT, Nathalie Goedert (dir.), *État de droit et droits de l'Homme. Échanges de points de vue France-Iran*, Paris : L'Harmattan, 2010, 225 p. Il s'agit de la publication des actes d'un colloque qui s'est tenu à la Faculté Jean Monnet à Sceaux en décembre 2008 et qui réunissait des universitaires iraniens et français. Le lecteur constatera que le dialogue n'est pas toujours facile.

KEROUEDAN, Dominique, *Santé internationale. Les enjeux de santé au Sud*, Paris : Presses de Sciences Po, 2011, 592 p.

La santé est désormais un sujet éminemment politique, abordé au plus haut niveau des instances nationales, européennes et internationales, publiques, parlementaires et privées. Qu'ils œuvrent à l'échelle mondiale dans le domaine de la politique économique, du droit, de la sécurité, du développement, de l'environnement, ou du secteur privé industriel et commercial, les dirigeants de demain seront confrontés à des défis majeurs en lien avec la santé. Sensibiliser tous ces acteurs, partager les connaissances dont ils auront besoin pour travailler de manière légitime

et crédible avec les professionnels de santé sur le terrain quels que soient leurs métiers, tel est l'objectif de ce premier opus de Santé internationale.

*Santé internationale* dresse un panorama des enjeux de santé au Sud en quatre volets : les considérables enjeux contemporains de la santé dans les pays en développement ; l'évolution historique des systèmes de santé tels qu'ils se sont construits ces trente dernières années, en Afrique notamment ; l'état des connaissances sur l'efficacité des politiques, des stratégies et des instruments de financement de l'aide au développement ; les contributions de la recherche en sciences sociales au service de décisions solidement fondées, adaptées et pertinentes.

POIDEVIN, Estelle, *L'Union européenne et la politique étrangère. Le Haut représentant pour la PESC : moteur réel ou leadership par procuration (1999-2009)*, Paris : L'Harmattan, 2010, coll. «Inter-National», 212 p.

Figure méconnue, le Haut représentant pour la PESC occupe une place centrale sur la scène diplomatique européenne. Plus de 10 ans après la création du poste par le Traité d'Amsterdam, le Traité de Lisbonne renforce d'ailleurs substantiellement les attributions du nouveau «Haut représentant pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité» qui intègre les fonctions de Commissaire chargé des relations extérieures détenues par Benita Ferrero-Waldner entre 2004 et 2009. L'action de Javier Solana, premier et unique titulaire du poste de Haut représentant pour la PESC entre 1999 et 2009, a sans aucun doute contribué à son renforcement.

Faiblement doté en ressources administratives et financières, dépourvu de réseau diplomatique, le Haut représentant pour la PESC, également secrétaire général du Conseil, avait en main les instruments de base pour mener une politique étrangère : déclarations, visites et rencontres au sommet, participation à des conférences internationales. Mais Javier Solana s'est rapidement heurté aux limites des prises de position à 27 qui reposent bien souvent sur le plus petit dénominateur commun. C'est en investissant le terrain de la gestion des crises, c'est-à-dire en contribuant à l'émergence de la PESC, que le Haut représentant s'est réellement dessiné un espace d'action.

SOUTOU, Georges-Henri (avec Jussi Hanhimäki et Basil Germond), *The Routledge Handbook of Transatlantic Security*, Londres : Routledge, 2010, 318 p.

SOUTOU, Georges-Henri (dir.), *Raymond Barre, un homme singulier dans la politique française*, Paris : Éditions de Fallois, 2010, 240 p. Actes de colloque, en parti-

culier les contributions de Christian Lequesne («Raymond Barre, commissaire européen») et Georges-Henri Soutou («Raymond Barre et l'Europe»). Autres publications :

- Georges-Henri Soutou et Lucien Bély, «Les relations internationales», dans SIRINELLI, Jean-François, CAUCHY, Pascal, et GAUVARD, Claude (dir.), *Les historiens français à l'œuvre, 1995-2010*, Paris : PUF, 2010, 332 p.
- «Le renseignement français des années 50 et 60 : modeste mais raisonnable», dans MURACCIOLE, Jean-François, et ROUSSEAU, Frédéric (dir.), *Combats. Hommage à Jules Maurin*, Paris : Michel Houdiard, 2010, p. 66-78.
- «Aussenpolitische Zusammenarbeit aus französischer Sicht unter den Präsidenten Charles de Gaulle und Georges Pompidou», dans AHMANN, Rolf, Schulze, Reiner, et WALTER, Christian (dir.), *Rechtliche und politische Koordinierung der Aussenbeziehungen der Europäischen Gemeinschaften 1951-1992*, Berlin : Duncker & Humblot, 2010, p. 45-58.
- «La Guerre froide, une guerre majeure ?», dans RAMEL, Frédéric, et HOLEINDRE, Jean-Vincent (dir.), *La fin des guerres majeures ?*, Paris : Economica, 2010, p. 127-134.
- «Réflexions sur l'identité et les limites de l'Europe», «Les totalitarismes en Europe du Centre-Est», et «La France et le problème de l'Europe du Centre-Est depuis 1815», dans KLOCZOWSKI, Jerzy, et LASZKIEWICZ, Hubert (dir.), *East-Central Europe in European History*, Lublin : IESW, 2009, p. 25-41, 277-291, 379-390.
- «De Rethondes à Locarno. Vers un nouvel ordre européen ?», dans TALLIER, Pierre-Alain, et NEFORS, Patrick (dir.), *Quand les canons se taisent. En toen zwegen de kanonnen. When the Guns fall Silent*, Bruxelles : Archives générales du Royaume, Bruxelles, 2010, p. 631.
- «Une grande amitié : Jean-Marie Soutou et Henri Marrou, d'après leur correspondance», *Cahiers Marrou*, n° 3, Société des Amis d'Henri Marrou-Davenson, 2010, p. 46-86.
- «Istorie nationala, Istorie comparata, Istorie europeana», *Cultura*, 18 novembre 2010. Texte en ligne : <http://revistacultura.ro/nou/2010/11/5318/>

SUR, Serge, *Droit international public*, Paris : Montchrestien, 2010 (9<sup>e</sup> édition), 820 p. (avec Jean Combacau).

SUR, Serge, *International Law, Power, Security and Justice. Essays on International Law and Relations*, Oxford : Hart Publishing, 2010, 517 p.